

**Contre les barres d'immeubles et la tour du quartier Lachenal-Dégallier !**

**Opposons-nous à une densification de l'habitat jamais atteinte à Versoix !**

**Non à un environnement urbain digne du centre-ville de Genève !**

**Pour un développement urbanistique harmonieux.**

Le Conseil Municipal de Versoix vient d'approuver un projet de Plan Localisé de Quartier situé sur le triangle entre l'Avenue Adrien-Lachenal et le Chemin Louis Dégallier. Ce projet prévoit une barre d'immeubles de 8 étages de 150m sur l'Avenue Adrien-Lachenal en bordure de route et des voies CFF, ainsi qu'une tour de 11 étages devant les Moulins de Versoix à côté du silo existant.

**Ces constructions amènent une densité d'habitat exagérée qui dénature le quartier et ouvre la voie à d'autres projets identiques.... Versoix transformée en centre ville ?**

**Opposons-nous à un projet**

- **inadapté au quartier et aux infrastructures de Versoix**
- **générateur de bruit et nuisances à l'environnement**

**SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE REFERENDUM !** Les soussigné-e-s, électeur et électrices dans la commune de Versoix demandent que la délibération du Conseil municipal de Versoix, du 24 juin 2013 approuvant le plan localisé de quartier No. 29'369-541, version du 18 septembre 2012 sis sur la commune de Versoix entre l'av. Adrien Lachenal et le ch. Louis-Dégallier soit soumise à votation populaire conformément au chapitre VI, article 77 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 et aux articles 85 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982.

	Nom (majuscules)	Prénom	Date de naissance complète (JJMMAA)	Canton d'origine Nationalité	Domicile complet (rue, N°, localité)	Signature
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

Les mentions doivent être apposées à la main, personnellement par l'intéressé(e). Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à frs 100.- Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées.

**A Signer et Renvoyer au comité référendaire, C/o Association AHQLaC Avenue Marc Peter 4a 1290 Versoix avant le 11 septembre 2013 !**

# Pourquoi signer ce référendum?

# Que vise l'AHQLAC?



Ce projet prévoit **des hauteurs de bâtiments et une densification jamais atteintes sauf au centre-ville de Genève**, avec les nuisances trafic et manques d'infrastructures qui en résulteront

- L'AHQLAC est **pour la construction de logements en harmonie avec les constructions existantes** du quartier, afin de développer l'offre de logements
- L'AHQLAC dénonce le **déficit démocratique en matière de projet de construction** de cette ampleur, et souhaite que la population puisse s'exprimer sur ce PLQ
- **Versoix croît déjà** plus que les autres communes, et notamment **le double de la ville de Genève**, et 40% plus rapidement que le canton
- **L'acceptation de ce PLQ par le canton créerait un précédent** sur Versoix qui ne serait que le prélude à une **édification massive de bâtiments de haut gabarit** sur la Commune, notamment le long de la voie ferrée, avec l'effet "couloir" que cela créerait.

**Le préavis positif du Conseil communal sur ce PLQ doit être combattu.**

**Signez le référendum !!**

**Avant le 11 septembre, dernier délai pour le renvoi.**

**MERCI POUR VOTRE SOUTIEN**